



2 ème BALADE

CHEVEUX AUX VENTS

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

Accueil dès 8 h45 au Mas de Tence (entre Tence et Saint Bonnet le Froid)

Un petit déjeuner avec café et pâtisserie vous sera offert. Départ à partir de 9 h 00 pour une balade d'environ 200 km à travers les paysages grandioses de la Haute Loire.

Repas traditionnel pris dans un restaurant., l'après-midi retour vers le Mas de Tence prévu vers 18h.

Un apéritif clôturera cette journée.

L'inscription à la balade cheveux aux vents comprend : (par personne)

- Le café de bienvenue
- Le repas de midi
- La visite de l'après midi
- Le pot de remerciement

La manifestation est ouverte en priorité aux voitures cabriolets et décapotables ainsi qu'aux membres des MAHL (quelque soit leur véhicule) sur inscriptions avant le 30 aout 2021 dans la limite de 50 véhicules participants.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

TELEPHONE.....MAIL.....

VOITURE..... ANNEE.....

INSCRIPTION PAR PERSONNE (non membre des MAHL)..... (précisez le nombre).....40 € x =

MEMBRE DES MAHL (et leur conjoint)..... (précisez le nombre).....32 € x = _____

(à jour de cotisation au 01/07/2022)

TOTAL :

Nous soussignés, déclarons:

participer de notre propre initiative à cette manifestation, avoir pris connaissance, et adhérer sans réserve, dans son intégralité, au règlement,

certifier que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts, que notre véhicules est en règle, assuré et que le conducteur possède les autorisations nécessaires à sa conduite

renoncer à tout recours contre l'association organisatrice et/ou les autres participants à la manifestation, pour tout dommage ou annulation, quel qu'il soit, accepter que soient publiées dans les médias des photos de notre voiture et de notre équipage, nous engager à respecter scrupuleusement le code de la route, les organisateurs, les autres participants, les riverains, et adhérer à l'esprit de convivialité qui anime cette manifestation.

Fait à le (Signature précédée de la mention lu et approuvé)

Fiche d'inscription à nous retourner avant le 30 aout remplie avec le chèque correspondant à l'ordre des MAHL à : Mécaniques Anciennes du Haut Lignon, 13 montée du grand pré 43190 Le Mas de Tence



REGLEMENT SORTIE CHEVEUX AUX VENTS 11 SEPTEMBRE 2022

Article 1 : Généralités

Les Mécaniques Anciennes du Haut Lignon vous convie à la 2ème sortie cheveux aux vents qui se déroulera le dimanche 11 septembre 2022 au départ du Mas de Tence.

Le parcours d'environ 200 kilomètres sera indiqué par un roadbook remis à chaque véhicule engagé. Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque et d'exception de faire rouler leurs véhicules et de mettre en valeur, en faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La Randonnée est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

Sont admis à participer les voitures découvrables décapotables targa et cabriolets... Le nombre de participants est limité à 50 voitures.

Sont également admis les membres des mécaniques anciennes du haut Lignon quelque soit leur véhicule.

Article 2 : Programme

Les inscriptions sont ouvertes dès réception du présent règlement et jusqu'au 30 août 2022, délai de rigueur, dans la limite des places disponibles. Toute inscription est considérée comme définitive à compter du 1er septembre et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (total ou partiel) si la personne inscrite ne se présente pas au départ le 11 septembre 2022.

L'accueil des participants aura lieu le 11 septembre 2022 à partir de 8h45 à la mairie du Mas de Tence (43)

Les vérifications d'usage auront lieu avant le départ fixé à 9h00. Un repas sera servi autour de 13 heures.

Le retour s'effectuera au Mas de Tence aux alentours de 18h00.

Article 3 : Obligations

Les participants devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées,

Le chauffeur du véhicule devra être en possession du permis de conduire valable en date de la manifestation.

Le véhicule devra posséder les équipements de sécurité, le contrôle technique devra être à jour et être assuré suivant la réglementation en vigueur.

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques et environnementales.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile, eau et autres consommables.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile pour cette manifestation. Cependant le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant endommager son véhicule ou de ceux causés à autrui. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités relatives aux incidents, vols, accidents, contraventions qui pourraient survenir lors de la balade. Sur les lieux de stationnement aucune surveillance ne sera exercée

Il appartient à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques concernant l'assurance automobile obligatoire ainsi que le fait que les véhicules doivent être en conformité avec le contrôle technique.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

Article 5 : Déroulement de la manifestation

Le parcours officiel de la balade qui doit être suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera décrit sur un roadbook.

Il s'agit d'un rassemblement sans horaires fixes ni moyennes imposées.

En aucun cas la randonnée ne donnera lieu à un classement basé sur une notion de vitesse, de moyenne imposée ou de chronométrage.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse

Les départs sont donnés de manière échelonnée et les participants circulent non groupés, dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation routière.

Chaque participant disposera des numéros de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la balade la permanence de l'organisation. Ces numéros seront inscrits sur le roadbook.

Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles.

En cas de problèmes mécaniques chaque participant doit faire dépanner son véhicule par ses propres moyens et à ses frais.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés ou dont le comportement irait à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

La participation à la balade implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve et autorise la diffusion par les organisateurs de ces images.

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres participants. Nous sommes tous amoureux de la nature, merci de respecter l'environnement.

Les MAHL se réservent le droit d'apporter toute modification à ce présent règlement, au programme préétabli et d'annuler la manifestation notamment en cas de conditions météorologiques ou sanitaire défavorables mais aussi en cas de décisions municipales ou préfectorales.

Par son engagement chaque participant accepte d'adhérer à ce règlement et de se conformer aux décisions des membres du bureau des mécaniques anciennes du haut Lignon.

Chaque participant s'engage à respecter le règlement sanitaire et les obligations en découlant pendant toute la durée de la manifestation.

Article 6 : Règlement sanitaire spécial covid

Aux mécaniques anciennes du haut Lignon, nous sommes des optimistes et espérons que la situation sanitaire au 11 septembre nous permettra de réaliser la sortie sans contraintes.

En fonction de l'évolution des textes en vigueur à ce moment là , nous serons peut être obligé de modifier notre organisation, notre formule de repas, voire de réduire le nombre de participants ou le parcours. Ces modifications peuvent intervenir jusqu'au dernier moment et en aucun cas l'association ne pourra en être tenu responsable.

Votre chèque d'inscription ne sera encaissé qu'au dernier moment, début septembre. En cas d'annulation, il vous sera retourné ou vous serez intégralement remboursé.

Ce rassemblement sera soumis aux règles sanitaires en vigueur au 11 septembre (gouvernementale, préfectorale ou communale) et elles devront être appliquées impérativement par chacun.

Bonne journée et bonne route

mecaniquesancienneshautlignon@gmail.com

tel 06 26 25 71 99